

## 7<sup>e</sup> concours international de Composition «Musica Sacra»

# Soutenir la création contemporaine

Du 25 au 27 février prochain se réunira pour la première fois à Rouen le jury du 7<sup>e</sup> Concours international de Composition « Musica Sacra ». Sous le haut patronage de l'Institut Pontifical de musique sacrée du Vatican et organisé conjointement par le festival international Gaude Mater, l'Institut Musica Sacra de Varsovie et la Maîtrise Saint-Evode et soutenu par l'ARIGOT\*, ce concours se déplace chaque année dans une grande ville européenne. L'idée originale est de récompenser un jeune compositeur de moins de 35 ans pour l'écriture d'une œuvre de musique sacrée pour chœur a capella.



A l'origine de ce concours, une profonde amitié qui relie un chef de chœur et compositeur polonais Pawel Lukaszewski, à Monika Dabrowska-Beuzelin, accompagnatrice des chœurs Saint-Evode et titulaire de l'orgue de chœur de la cathédrale. Invité pour la 1<sup>re</sup> édition du festival de musique sacrée dans le cadre de Courant d'Art il y a deux ans, Pawel Lukaszewski en était le compositeur invité. Il est lui-même partie prenante dans l'organisation de ce concours d'écriture de musique sacrée.

L'objectif poursuivi par la maîtrise et les chœurs Saint-Evode est bien toujours le même depuis l'origine du festival de musique sacrée contemporaine, inscrit lui-même depuis 2 ans dans le festival Courant d'Art : faire découvrir ou mieux connaître l'art sacré contemporain avec une volonté affichée de soutien à la création contemporaine. Le jury se réunira dans les locaux de la maîtrise Saint-Evode, rue Saint-Romain à Rouen afin d'examiner l'ensemble des compositions et convenir des trois qui seront primées. Parmi les membres du jury, le

célèbre organiste et compositeur Thierry Escaïch représentera la France. En plus de ces trois prix, un prix spécial de l'archevêque de Rouen sera accordé à l'un des concurrents primés. Les candidats de toutes nationalités et âgés d'au maximum 35 ans peuvent envoyer leur partition. Celles-ci se doivent de respecter quelques contraintes : seule la musique *a capella* est acceptée, le texte est écrit en latin et doit contenir un sens sacré, le nombre de voix ne doit pas excéder 16, enfin la durée de l'œuvre doit être contenue entre 3 et 10 minutes. Il va de soi que les partitions ne doivent pas avoir été préalablement publiées. L'énoncé du palmarès du jury sera public au cours de la messe le dimanche 27 à 10h30 en la cathédrale Notre-Dame de Rouen. Ce concours est une occasion à saisir pour de jeunes compositeurs et peut leur apporter une vraie reconnaissance de

leur talent à travers notamment la programmation de l'œuvre primée à l'occasion de festivals de musique sacrée en France et ailleurs. Ce sera le cas à l'occasion du festival de musique sacrée dans le cadre de Courant d'Art 2012 où sera interprété le prix spécial de l'archevêque.

\*Association pour la Restauration Instrumentale du Grand Orgue de Tribune de la cathédrale.

